



LA CHARTE du repair café

Le Repair café est un atelier de réparation mis en place à l'initiative de certains habitants du quartier, soutenus par la MJC de Saint Rambert. Il a lieu deux samedis dans le mois et permet de faire réparer par des bénévoles les objets du quotidien défectueux qui peuvent encore servir (électroménager, vélo, vêtement, etc.). Cet atelier est mené autour d'un pot convivial, l'idée est de passer un moment sympa où chacun peut échanger et apprendre.

Le bon fonctionnement de cet atelier nécessite que chaque participant s'engage à respecter le règlement du Repair café qui est le suivant :

Gratuité

- Les réparations sont faites gratuitement par les réparateurs bénévoles.
- Des outils de réparation sont mis à disposition par les bénévoles, le respect du matériel est demandé.
- Si des visiteurs souhaitent contribuer au bon fonctionnement du repair café, des dons d'outils et/ou de matériel de réparation pourront être effectués auprès des bénévoles.

Participation des visiteurs

- Ils sont tenus d'être présents pendant la durée totale de la réparation de l'objet.
- Ils peuvent eux-mêmes réparer l'objet avec l'aide et conseil des bénévoles.
- Les enfants de moins de 12 ans sont les bienvenus, accompagnés de leur parents et sous leur surveillance, pendant la durée totale de la réparation.

Fonctionnement

- Les bénévoles du Repair Café ne mettent pas à la disposition des visiteurs des pièces de rechange.
- Les réparateurs bénévoles interviennent comme conseillers et établissent un premier diagnostic. Puis ils proposent la réparation immédiate ou une réparation ultérieure après achat des pièces par le visiteur.
- La réparation immédiate est faite avec les moyens disponibles sur place. Le réparateur bénévole indique quels sont les risques, avantages et les inconvénients de la réparation. Le visiteur donne son accord.
- En cas d'affluence ; un seul objet par personne sera examiné ce qui permettra d'éviter les temps d'attentes trop longs.

Responsabilité/ Garantie

- Les réparateurs ne sont pas responsables des dommages éventuels causés aux objets suite aux conseils de réparation donnés.
- Aucune garantie n'est donnée par les bénévoles sur les réparations faites et ils ne sont pas responsables d'un éventuel dysfonctionnement des objets réparés.
- Les réparateurs n'ont pas d'obligation de remonter un objet non réparable ; le devenir de l'objet est à la charge du propriétaire.
- Les réparateurs se réservent le droit de refuser de réparer certains objets.